Motions

avec une certitude raisonnable, compter sur des infrastructures, comme un port pour petits bateaux ou un quai doté d'installations de chargement et de déchargement.

Les responsables des programmes, dans les bureaux régionaux, ne sont absolument pas disposés, du moins ils ne l'étaient pas par le passé, à se rendre dans ces localités pour parler de développement avec les gens. Ils ont accueilli sans aucun empressement les propositions voulant qu'on prépare des plans à l'intention de ces localités. Il s'agirait d'assurer les services à cette industrie, et non pas seulement aux grandes entreprises de pêche commerciale, aux petites usines de transformation qui surgissent sur place pour traiter le produit rapidement et efficacement afin de profiter au maximum de cette industrie, et de faciliter l'acheminement rapide du produit vers les marchés.

Le gouvernement fait donc la sourde oreille. Pis encore, dans les cas concrets dont je me suis occupé, les gestionnaires régionaux refusent de parler avec les intéressés et de prendre connaissance de leur point de vue, parce que leur idée est faite. Ils prétendent que la capacité portuaire est suffisante, qu'il n'y a aucune justification économique, qu'il se fait trop de transformation. Ils n'ont pas la moindre idée des besoins de la localité ou de l'industrie ni du potentiel de la région. C'est dramatique, mais je crois que le gouvernement peut régler le problème en donnant instruction à ces responsables d'agir et vite.

Je constate que mon temps de parole, bien bref, est presque écoulé, et il me reste encore une vingtaine de pages d'un document fort bien conçu dont j'aurais voulu faire part à la Chambre.

En somme, l'aspect le plus important de la question des ports pour petits bateaux, c'est que, par le passé, le gouvernement n'a pas mis en place un dispositif pour assurer une intervention systématique. Si l'on me demandait de proposer une seule recommandation à la Chambre, ce serait de retirer aux fonctionnaires du ministère tout le travail d'établissement des priorités en ce qui concerne les ports pour petits bateaux et de le confier à un organisme consultatif. Celui-ci compterait des représentents élus ou nommés par les organisations intéressées. Il conseillerait le gouvernement sur les besoins en installations portuaires et les endroits où il faut les aménager.

[Français]

M. St-Julien: Madame la Présidente, je comprends les préocupations du député de Comox—Powell River (M. Skelly) concernant les ports pour les petits bateaux.

Maintenant, dans une grande région comme la nôtre—l'Abitibi—nous avons des endroits qui méritent vraiment de participer à ce programme. Et c'est bizzare. On parle de l'Est, on parle de l'Ouest, mais une grande région comme l'Abitibi, c'est la première fois qu'un gouvernement est à l'écoute des citoyens de chez nous. Et j'ai deux exemples que je pourrais citer au député: soit, Belcourt, un petit village situé non loin de Senneterre, et Louvicourt, la porte d'entrée de l'Abitibi; les fonctionnaires du ministère se sont rendus chez nous, ils ont discuté avec la population, c'est la première fois que cela arrivait, pour vraiment donner accès à des lacs que les citoyens considéraient importants, et nous avons obtenu de l'argent dernièrement, et cela s'est fait le mois dernier. Et la discussion continue actuellement.

Moi, je voudrais demander au député si les régions éloignées comme la nôtre, comme l'Abitibi, ont droit à leur part. Pensezvous que c'est important? On n'est pas obligés d'être situés sur le bord d'un océan. Mais moi je dis: Nous avons notre part, nous allons continuer et c'est important pour une région comme la nôtre d'avoir des programmes et des budgets pour les petits ports pour les petits bateaux.

[Traduction]

M. Skelly: Le député d'Abitibi (M. St-Julien) a soulevé une question intéressante. En poussant les choses un peu plus loin on pourrait dire qu'il demande jusqu'où va la compétence fédérale. Ce gouvernement n'a pas été très précis. Au début, il disait ne vouloir s'occuper de rien d'autre que les ports existants où se fait de la pêche commerciale. Le problème c'est que de la pêche commerciale il y en a partout, même dans les eaux douces.

Il y a des années que le gouvernement a commencé à s'intéresser aux ports de plaisance et au développement d'importantes installations récréatives. Mais, ce gouvernement a déclaré qu'il ne désirait pas s'occuper des installations de plaisance. C'est évidemment un aspect qui intéresserait l'Abitibi, puisqu'il y a des chasseurs à transporter, des gens qui visitent les lacs et même des pêcheurs commerciaux. Il y a donc deux parties importantes, d'une part les loisirs et le tourisme et d'autre part la pêche commerciale.

Maintenant, le gouvernement fait machine arrière et déclare s'être trompé, qu'il s'intéresse à l'aspect touristique. Dans le cadre de cet intérêt, il pourrait étudier la pêche commerciale en eau douce, dans des régions comme l'Abitibi ou d'autres. S'il s'aperçoit que la pêche commerciale est un élément important de l'économie locale, il devra cesser de tergiverser. Il devra déclarer qu'il prend la responsabilité des infrastructures et commencer à travailler, en Abitibi et dans les autres parties du pays où la pêche en eau douce est importante. Les installations portuaires assurent la sécurité et le mouillage, et aident l'économie locale.

Le tourisme et les loisirs constituent un autre domaine, celui des pêcheurs, des chasseurs et de tous ceux qui veulent profiter de la nature sauvage dans un cadre aquatique. C'est un domaine particulièrement important pour les collectivités autochtones qui essaient de développer des installations. Est-ce vraiment une responsabilité fédérale? A un moment le gouvernement a dit que non et, dans certaines régions, il a dit que oui.

Il nous faut répondre à la question du député d'Abitibi et d'autres Canadiens qui veulent savoir à quoi s'en tenir et pourquoi une localité peut recevoir une aide de plusieurs millions pour un port de plaisance, alors qu'une autre se voit répondre par le gouvernement qu'il ne s'occupe pas de cela.

Il faut se demander si c'est en raison de l'affiliation politique du député qui représente cette région? Est-ce l'importance des dons faits dans ces localités au parti politique? C'est difficile à dire. Au début de la législature, le gouvernement avait dit qu'il ne participerait plus aux domaines qui n'étaient pas exclusivement de son ressort. Il semblait, par là, vouloir se limiter à la gestion des ports existants et même seulement à ceux où il y avait une activité de pêche commerciale.